

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

SAINT ETIENNE MÉTROPOLE

M. Le Président
2 Avenue GRÜNER
CS 80257
42006 Saint Etienne - Cedex 1
Tél : 04 77 49 74 07 - Fax : 04 77 49 98 21



W Correspondre avec l'Acheteur

L'avis implique un marché public.

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Objet	Intervention artistique dans le cadre de la construction du CAMPUS SANTE INNOVATIONS sur le site du CHU de SAINT-ETIENNE à Saint Priest-en-Jarez (42).
Nature	Services
Type	Catégorie de services n°27 Autres services
Mode	Autres
Code NUTS	FR715
DESCRIPTION	<p>La présente consultation est lancée suivant la procédure fixée à l'article 71 du Code des Marchés Publics et définie dans le décret 2002-677 du 29 avril 2002 modifié par le décret 2005-90 du 4 février 2005, relatif à l'obligation de décoration des constructions publiques. Un espace de représentation de l'identité « Design » du territoire stéphanois et de cet espace public, en particulier, que constitue le Campus Santé Innovations. Cet espace est destiné à accueillir les étudiants, les chercheurs et de nombreuses personnes, y compris extérieures au territoire.</p> <p>Caractéristiques principales de la prestation :</p> <p>Sur le plan architectural et constructif :</p> <p>L'opération porte sur la construction suivante :</p> <ul style="list-style-type: none">- Transfert de la Faculté de Médecine de Saint Etienne du site Bellevue sur l'Hôpital Nord, avec construction d'un restaurant universitaire et d'une bibliothèque universitaire médicale- Construction du Centre Ingénierie et Santé (CIS) de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint Etienne- Construction de l'Institut Régional de Médecine et d'Ingénierie du Sport (IRMIS) non soumis au 1%. <p>Il s'agit d'opérations distinctes avec des liaisons fonctionnelles fortes entre elles et avec le CHU.</p> <p>Le Campus Santé Innovation regroupe ces 4 ensembles fonctionnels spécifiques qui souhaitent chacun affirmer leur personnalité tout en bénéficiant de la synergie qui va les réunir sur un même site :</p> <p>Il est conçu comme un prisme compact, lisible comme un édifice unique dans le paysage complexe du CHU : Une enveloppe en bardage de mélèze le ceinture sur toute sa périphérie.</p> <p>Dans un deuxième temps, sont installées les 4 entités du programme dans ce volume élémentaire, qui est décomposé, fragmenté pour exprimer spatialement et identifier chaque bâtiment, sans déconstruire la figure originelle.</p> <p>Des patios sont creusés dans la profondeur des volumes pour y diffuser une belle lumière en préservant la compacité du Plan.</p> <p>L'approche fonctionnelle s'est enrichie de l'exigence de compacité liée à la volonté de maîtriser les coûts donc les surfaces, les développés de façades, les déperditions de l'enveloppe. Cette compacité du plan et de la coupe apporte aux usagers une proximité des</p>

lieux d'enseignement, de travail, une convivialité propice à l'activité de recherche.
Une façade principale va apparaître, à la fois tournée vers le CHU et vers le soleil. Est obtenue alors une figure orientée qui offre à tous sa frontalité : la façade d'entrée clairement identifiable en arrivant depuis le Sud, depuis le tramway en particulier.

L'expression matérielle et technique du projet va se prolonger par la prise en compte des problématiques environnementales :

- bonne maîtrise des apports solaires et de l'éclairage intérieur des locaux,
- compacité des bâtiments pour minimiser les consommations d'énergie,
- forte végétalisation du site et réduction des surfaces imperméables,
- limitation des surfaces vitrées,
- utilisation de la ventilation naturelle,
- utilisation de matériaux à faible bilan carbone,
- toitures végétalisées,
- etc...

Sur le plan de la convergence entre science, enseignement et industrie :

Le projet du campus santé innovations sur le site de l'Hôpital Nord s'inscrit au coeur d'un projet d'une envergure considérable qui vise à permettre de faire collaborer, sur un même site géographique :

La faculté de Médecine, le Centre Ingénierie et Santé et l'Institut Régional de Médecine et d'Ingénierie du Sport

Le campus santé innovations est un lieu qui devrait avoir un rôle fondamental de représentation de la dynamique :

- en matière d'innovations appliquées où les découvertes scientifiques en laboratoires se traduisent de manière fluide, rapide et naturelle par des concrétisations industrielles. Le pôle santé offre toutes les caractéristiques originelles propres à répondre à cet enjeu.
- de la démarche d'innovation d'une ville créative de design.

Première ville française à intégrer le réseau des Villes créatives Design de l'Unesco (avec Buenos Aires, Berlin, Kobe, Montréal, Séoul...), cette reconnaissance conforte la position de Saint-Étienne comme pôle d'excellence en design à travers ses actions concrètes à destination des entreprises, des collectivités locales et du grand public.

Le positionnement du territoire et la stratégie de ces politiques publiques doivent se décliner et se traduire dans l'amélioration de la qualité du cadre de vie de ses habitants.

Code CPV principal

92311000 - Oeuvres d'art

Forme

Prestation divisée en lots : non
Les variantes sont refusées

Quantité ou étendue

Le nombre d'artistes admis à concourir dans le cadre de la présente consultation sera de trois 3 L'indemnité allouée aux artistes admis à concourir est fixée à 4 000 € TTC (3500€ TTC + 500€ pour la soutenance)
Cette indemnité comprend l'ensemble des frais afférant à la consultation, à savoir : la conception, l'ensemble des frais nécessaires à l'étude, la réalisation des supports de présentation de l'oeuvre (maquette), les frais de déplacement, la participation à une réunion de présentation de l'oeuvre devant le comité artistique dans les locaux de Saint Etienne Métropole à Saint Etienne (42).

Conditions relatives au contrat

Financement

Cette opération est inscrite au Contrat de Projets Etat Région, la communauté d'agglomération en assure la maîtrise d'ouvrage par délégation pour l'Etat avec des financements propres et des subventions de l'Etat et des collectivités partenaires du contrat et de l'Université et de l'école des mines des Saint Etienne.
Le mode de règlement choisi est le virement administratif dans un délai de 30 jours.

Forme juridique

Le marché pourra être attribué à un groupement d'entreprise comprenant un artiste ou

designer.

Ce projet s'adresse aux designers et artistes de toutes disciplines.

Les compétences techniques en suivi de projet, bureau d'étude, scénographie, éclairage et numérique seraient appréciées.

Conditions de participation

Situation juridique - références requises :

Chaque candidat devra obligatoirement produire un dossier complet comprenant l'ensemble des pièces suivantes :

- Curriculum vitae de l'artiste et Compétences de son équipe ou les collaborations de sous-traitants ou prestataires envisagées, dans la production et la mise en place de l'oeuvre;
- un dossier de références effectuées et datées (visuels des réalisations dans le cadre de commandes publiques ou privées). Pour chaque référence, le candidat précisera : le destinataire public ou privé, la description sommaire du programme, la nature de sa mission et le coût de réalisation ;
- Note d'intention et démarche d'approche artistique;
- Une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée par le candidat, justifiant que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de soumissionner aux marchés publics au titre des dispositions des articles 8 et 38 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 et de l'article 29 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005.

Marché réservé : NON

Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Critères de jugement des candidatures :

- 1- compétences de l'artiste et de son équipe le cas échéant
- 2- qualité des références
- 3- qualité de la note d'intention

Renseignements Correspondre avec l'Acheteur

administratifs

Saint Etienne Métropole
Direction de la Commande Publique et des Affaires Juridiques
2 Avenue Grüner
CS80257
42006 Saint Etienne Cedex 1
Tél : 04 77 49 74 07 - Fax : 04 77 49 98 21
marches@agglo-st-etienne.fr

techniques

Saint Etienne Métropole
Direction de la Construction - M. Richard NOEL
2 Avenue Grüner
CS80257
42006 Saint Etienne Cedex 1
Tél : 04 77 49 74 53 - Fax : 04 77 49 21 40
r.noel@agglo-st-etienne.fr

Candidatures

Remise des candidatures le **27/11/15 à 12h00** au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Validité des offres : **120 jours**, à compter de la date limite de réception des offres.

Dépôt

- **Déposer un Pli dématérialisé**

Renseignements complémentaires

1. La commande :

Le parvis va être un des lieux de vie des étudiants.

Sont demandés :

- Conception d'espaces sur le parvis, répondant à trois fonctions, toutes dans un esprit de d'agrément et de convivialité, dont la réalisation pourrait devenir emblématique du site :

- Se restaurer
- Travailler
- Echanger, se détendre

ceci à l'abri du soleil ou des intempéries

2. Champs d'intervention possibles

Rappel

« Le « 1 % » peut aussi concerner des oeuvres utilisant les nouvelles technologies ou faisant appel à d'autres disciplines artistiques, notamment pour le traitement des abords et l'aménagement d'espaces paysagers, la conception d'un mobilier original ou la mise au point d'une signalétique particulière. La combinaison de plusieurs de ces interventions est possible dans le cadre d'une même construction. »

De manière générale, les commanditaires attendent de l'intervention artistique qu'elle s'inscrive dans les objectifs du projet présentés ci-avant.

Nota :

Pour information la signalétique ne sera pas traitée dans le cadre du 1% artistique. Un marché est en cours avec l'université Jean Monnet (Faculté de médecine) et l'école des mines (Cis) pour traiter de manière générale la signalétique sur le site du campus santé innovations.

Le budget pour l'intervention artistique est de :

- Faculté : 174 000 € TTC
- CIS : 69 000 € TTC

Les sommes allouées à la faculté et au CIS peuvent être mutualisées si par homogénéité on intervient sur les 2 bâtiments soit 243 000 € TTC.

3. Contraintes à prendre en compte

- Pérennité
- éviter les interventions sur les façades et la mise en lumière des bâtiments
- respecter les moyens techniques et financiers du projet ;
- concevoir de façon exemplaire, écologique et responsable (matériaux durables/réparables, valorisant les savoirs faire des entreprises locales ou d'insertion)
- Entretien facile et peu coûteux

4. Planning prévisionnel de la consultation

- Consultation des artistes sur dossier de candidature:

Date limite de remise des dossiers : 27 novembre 2015 -12h00

- Choix de 3 candidats admis à concourir : fin décembre 2015

- Conception de l'oeuvre : 2 mois - date limite de remise des projets : 04/04/2016

- Choix du lauréat : avril 2016

Les candidatures doivent impérativement parvenir avant la date limitée définie dans le présent avis, sous pli cacheté, par tout moyen permettant de donner date et heure certaines de réception et garantissant la confidentialité à l'adresse postale ci-dessous :

Les dossiers de candidature seront adressés sous enveloppe cachetée comportant l'ensemble des pièces dont la production est exigée par le présent avis et portant la mention suivante : "Candidature pour oeuvre artistique CAMPUS SANTE INNOVATIONS - ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis".

Les plis de candidatures devront être adressés :

- soit par voie postale, par tout moyen permettant de donner date et heure certaines, à l'adresse suivante :

Saint-Etienne Métropole - direction de la Commande Publique et des affaires juridiques -2 avenue Gruner - cs 80257 - 42006 Saint-Etienne Cedex 1 ;

- soit par remise contre récépissé :

les entreprises devront se présenter à l'adresse suivante : Saint-Etienne Métropole / Direction de la Commande Publique / 2 avenue Gruner - 6ème étage - à Saint-Etienne
Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17 h.

- soit par téléprocédure :

les candidats peuvent transmettre leurs plis par voie électronique, par l'intermédiaire du site : <http://www.agglo-st-etienne.fr>

Les modalités de présentation et de dépôt des plis électroniques sont identiques à celles exigées pour les réponses par voie papier. Les candidatures transmises par voie électronique doivent être envoyées dans des conditions permettant d'authentifier la signature du candidat (articles 1316 à 1316-4 du Code civil), de donner une date certaine à la réception et de faire l'objet d'un avis de réception. L'ensemble des modalités nécessaires à la transmission des candidatures par voie électronique (notamment format, signature...) sont disponibles sur le site mentionné ci-dessus.

Recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Lyon

184, rue Duguesclin

69433 Lyon Cedex 03

Tél : 04 78 14 10 10 - Fax : 04 78 14 10 65

greffe.ta-lyon@juradm.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

Dans le délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet de leur candidature ou de leur offre, les candidats peuvent former un recours gracieux ou hiérarchique qui interrompt le cours de ce délai. Les candidats ont aussi la possibilité de saisir le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de la notification de ladite décision de rejet, d'un recours pour excès de pouvoir contre cette décision en vertu de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative(Cja).L'article L.521-1 du CJA permet aussi de demander la suspension desdites décisions avant la signature du contrat.Le juge des référés peut ordonner toutes mesures nécessaires à la sauvegarde d'une liberté fondamentale s'il est saisi en vertu de l'article L.521-2 du CJA. Ce juge peut aussi ordonner toutes autres mesures utiles sans faire obstacle à l'exécution d'aucune décision administrative(article L.521-3 du CJA). Avant la signature du contrat, la présente procédure de passation peut aussi être contestée devant le même tribunal, en vertu de l'article L.551-1 du CJA. Les candidats évincés de la conclusion d'un marché public peuvent former devant ce même juge un recours de pleine juridiction contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses, qui en sont divisibles, assorti, le cas échéant, de demandes indemnitaires ; que ce recours doit être exercé, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, notamment au moyen d'un avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation.

Envoi le 04/11/15 à la publication